



Appel à projets « Repositionnement de molécules en prématuration »



CONTEXTE

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère la recherche en cancérologie au niveau régional et agit au cœur d'un écosystème d'excellence, pour concrétiser la politique nationale de lutte contre le cancer dans une stratégie régionale au bénéfice des patients.

L'Institut national du cancer a confié aux Canceropôles la mission de favoriser la valorisation économique des résultats de la recherche

Les orientations de cet appel à projets ont été définies dans le contexte suivant :

Mission 4 du Contrat d'objectifs et de performance signé entre l'Institut National du Cancer et le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à favoriser la **Valorisation économique des résultats de la recherche**.



OBJECTIFS

Le présent appel à projets vise à confirmer l'intérêt d'une molécule ou d'un médicament pour une nouvelle pathologie.

Le médicament ou la molécule aura déjà au moins une autorisation de mise sur le marché (AAM) ou un accès facilité de type ATU ou accès compassionnel (ayant fait la preuve d'efficacité sur une autre pathologie rare).

L'objectif est de permettre d'acquérir suffisamment de résultats pour confirmer l'intérêt du repositionnement.

Ce projet se fait de façon concertée, voire en co-financement avec les structures de valorisation et les tutelles (fonds de pré-maturation des cellules de valorisation, appels IDEX, etc).



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers



CRITERES D'ELIGIBILITE

Les dossiers déposés devront :

- Avoir été montés en concertation avec les cellules de valorisation
- Etre complétés d'une lettre d'accompagnement de la cellule de valorisation en charge du projet.
- Répondre à un besoin médical dans le domaine de la cancérologie



DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Le montant maximum par projet est de 30 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 12 mois. **Seules les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourront être financées.**

Les dépenses éligibles concernent les frais liés au projet scientifique : personnels (CDD uniquement), fonctionnement et/ou ou équipement.

Le financement des doctorants n'est pas un coût éligible.



EVALUATIONS

Chacun des dossiers sera examiné par 2 experts scientifiques, 1 socioéconomique et 1 clinicien (tous extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). En fonction des évaluations, le Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur déterminera les projets qui seront financés. Seront notamment pris en compte :

- La qualité et le caractère innovant du projet scientifique
- La qualité méthodologique (justification de la méthodologie utilisée)
- La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
- La réponse à un besoin médical ou technologique clairement identifié



MODALITE DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Soumission en 2 étapes : les porteurs de projet soumettront dans un premier temps une lettre d'intention accompagnée d'une lettre de leur cellule de valorisation. Suite à l'expertise de cette lettre d'intention, un projet complet sera demandé au porteur si le dossier est présélectionné.

Les projets pourront être rédigés en langue anglaise ou française, à l'exception du résumé qui devra être en français.



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers

Documents à fournir

Lettre d'intention : formulaire en ligne accessible via le site internet du Canceropôle, comprenant le résumé du projet, les partenaires, une lettre d'accompagnement de la cellule de valorisation en charge du projet.

Dossier complet : voir formulaire disponible pour information sur le site du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le dossier complet sera à compléter en ligne après notification des porteurs de projets sélectionnés sur la base de la lettre d'intention.

Important : A compter de l'année 2021, les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données accompagnant leur demande aux organismes financeurs (à fournir au Canceropôle à la fin du financement). Plus d'informations concernant le document à compléter vous seront communiquées ultérieurement.

Calendrier

Deadline de dépôt des lettres d'intention (LOI) : au fil de l'eau - Prévoir le dépôt des lettres d'intention aux mois de février, mai et septembre.

Dépôt de projets complets : la date sera communiquée par l'équipe de coordination du Canceropôle en fonction des résultats des LOI.

Communication des résultats : à la suite de chaque réunion du Comité Scientifique (mars, juin, octobre)



CONTACT

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle : canceropole-paca@univ-amu.fr. Tel : 04 91 32 47 00